

**Commune de Saint-Gilles**  
Service de l'Urbanisme  
**Madame Catherine Morenville**  
Échevine de l'Urbanisme  
Place Van Meenen, 39  
B - 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le 02/03/2026

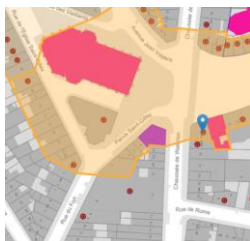
N/Réf. : SGL20521\_755\_PU  
Gest. : TS  
V/Réf. : PU2025-298  
Corr: Ducarme Chloé  
NOVA : 13/PU/2012392

**SAINT-GILLES. Parvis Saint-Gilles, 17 (arch. Édouard PELSENEER – 1903)**  
(= zone de protection de l'église Saint-Gilles / zone de protection de l'Ensemble classé d'immeubles, dont la brasserie Verschueren / Inventaire)  
**PERMIS D'URBANISME:** modifier la répartition et le nombre de logements et les aménagements intérieurs avec travaux structurels  
Demande de la Commune du : 19/02/2026

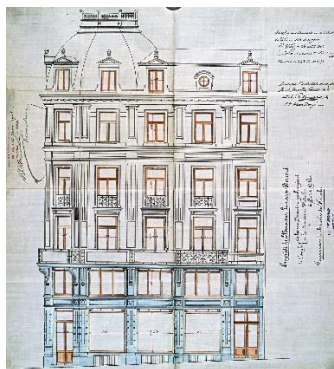
### Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

En réponse à votre courrier du 19/02/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 25/02/2026, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (© BruGIS)



Élévation d'origine (Inventaire du Patrimoine architectural)

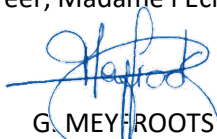


Vue de l'immeuble depuis le Parvis de Saint-Gilles (© Google Street View)

### Avis

La distribution et l'augmentation du nombre de logements n'ont pas d'impact sur les vues vers et depuis les biens classés à proximité, et relèvent donc davantage d'un examen d'ordre urbanistique que patrimonial. La CRMS constate toutefois que plusieurs transformations, dont la régularisation ne fait pas l'objet de la présente demande, semblent avoir été réalisées sans autorisation sur les façades à rue : remplacement des garde-corps ouvragés du 2<sup>e</sup> étage, remplacement des châssis, mise en peinture du rez-de-chaussée dans une teinte anthracite, placement d'enseignes et de tentes solaires, etc. Ces transformations sont peu qualitatives et dévalorisantes pour cet immeuble néoclassique d'angle, qui occupe une place stratégique dans le paysage urbain du Parvis de Saint-Gilles. La CRMS demande de vérifier la régularité de cette situation existante et, en tout état de cause, encourage le demandeur à améliorer cette situation.

Veuillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.

  
G. MEY-ROOTS  
Secrétaire adjointe

  
S. VAN ACKER  
Président

c.c.: [cdegreef@urban.brussels](mailto:cdegreef@urban.brussels); [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels); [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels); [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels); [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels); [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels); [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels); [urbanisme.1060@stgilles.brussels](mailto:urbanisme.1060@stgilles.brussels); [cducarme@stgilles.brussels](mailto:cducarme@stgilles.brussels)